****

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Lundi 10 octobre 2016**

**La FCD signe un partenariat avec 7 centres de formation d’apprentissages (CFA) pour développer un réseau d’excellence en matière de formation aux métiers de bouche**

La FCD (au titre de la branche du commerce à dominance alimentaire) et sept CFA \* ont signé lundi 10 octobre un accord de partenariat contribuant au développement de formations d’excellence concernant les métiers de bouche.

Née de la volonté des enseignes adhérentes à la FCD, la création de ce réseau est une première qui s’inscrit directement dans l’accord « 100 000 chances pour demain » signé par les partenaires sociaux de la branche.

Pour la FCD, l’apprentissage constitue la voie d’excellence conduisant aux métiers de bouche, métiers d’avenir pour lesquels de nombreux emplois sont recherchés par les enseignes de la grande distribution. Le réseau de CFA incarnera cette voie d’excellence, à travers des enseignements de qualité faisant appel à des méthodes pédagogiques innovantes.

**« Ce partenariat est très symbolique. Il vise à développer une formation d’excellence pour les métiers de bouche. L’avenir de la grande distribution passe par la qualité des hommes comme des produits » a déclaré Jacques Creyssel, Délégué général de la FCD.**

**Il s’est également dit très fier de la construction de ce premier réseau de CFA et les a félicités pour la qualité de leur dossier et de leur travail au service des jeunes et des entreprises.**

Avec cet accord, la FCD et les CFA signataires poursuivent un objectif commun : **l’insertion durable des jeunes**. D’ores et déjà, la branche du commerce à dominance alimentaire représente plus de 20 000 contrats par alternance conclus chaque année par les entreprises.

\*- COROT Formations (Marseille) ;

- CFA 3IFA (Alençon) ;

- ALMEA (Châlons-en-Champagne) ;

- Le Moulin Rabaud (Limoges) ;

- Rabelais (Dardilly) ;

- CEPROC (Paris) ;

- Ecole de la Boulangerie et de la pâtisserie (Paris).

*FCD : La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu’il s’agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2131 hypermarchés, 5962 supermarchés, 3952 supermarchés à dominante marques propres (ex-maxidiscomptes), près de 3700drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d’affaires d’environ 200 milliards d’euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l’aménagement du territoire et d’urbanisme commercial.*